

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 16 JUIN 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers :
Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-06-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-06-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of June 16, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 10 et aucun citoyen ne s'adresse au conseil.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2014

RÉSOLUTION N° 14-06-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2014

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 14-06-02

Subject: Adoption of Minutes of May 26, 2014 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of May 26, 2014, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of May 26, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Indicateurs de gestion
- .2 Permis et certificats
- .3 Liste des commandes - 05-5000
- .4 Liste des commandes - 05-25000
- .5 Liste des achats
- .6 Liste des chèques
- .7 Rapport - ressources humaines
- .8 Correspondance

6. Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

RÉSOLUTION N° 14-06-03

Objet : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

ATTENDU QUE le projet de mise à jour du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal a été mis à la disposition des villes de banlieue et des arrondissements de Montréal seulement le 23 mai;

ATTENDU QUE Montréal a demandé que les villes et les arrondissements soumettent leurs observations respectives concernant ce document avant le 5 juin à la Division de la planification urbaine de la direction de l'aménagement urbain;

RESOLUTION N° 14-06-03

Subject : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

WHEREAS the draft version of the updated Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal was made available to the suburban cities and Montréal's boroughs only on May 23;

WHEREAS Montréal has requested that the cities and boroughs submit to the Division de la planification urbaine de la direction de l'aménagement urbain their respective comments regarding the Schéma document before June 5;

ATTENDU QUE le délai proposé du 5 juin ne permet pas suffisamment de temps pour procéder à un examen approprié du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal en raison du volume du document et de sa complexité;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De demander que la Ville de Montréal prolonge le délai pour la présentation des observations sur le projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal jusqu'au jeudi 17 juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-06-04

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er mai au 31 mai 2014:

Salaires et avantages sociaux:	1 384 140 \$
Fournisseurs:	782 610 \$
Achat d'eau:	116 028 \$
Assurances:	623 \$
Frais de financement:	3 246 \$
Total des déboursés:	2 286 647 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Fourniture et livraison de lampadaires - Chemin Rockland

RÉSOLUTION N° 14-06-05

Objet : Fourniture et livraison de lampadaires - Chemin Rockland

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

WHEREAS the proposed June 5 deadline will not permit sufficient time to carry out a proper review of the draft Schéma document due to its length and complexity;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To ask that the Ville de Montréal extend the deadline for the submission of comments on the draft Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal to Thursday, July 17, 2014.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-06-04

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between May 1st and May 31st, 2014:

Salaries and fringe benefits:	\$1,384,140
Suppliers:	\$782,610
Water purchase:	\$116,028
Insurance:	\$623
Financing costs:	\$3,246
Total disbursements:	\$2,286,647.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-06-05

Subject : Supply and delivery of lampstandards - Rockland Road

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

D'autoriser une dépense de 174 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de lampadaires pour le Chemin Rockland, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à LUMCA INC. le contrat (C-2014-20) à cette fin, au prix unitaires soumis, soit 128 644,38 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1303 et E-1403

Imputation:
Projet : 2 093 - Programme de remplacement de lampadaire sur Rockland

Compte budgétaire : 22-300-00-714.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$174,000 (taxes included) for the supply and delivery of lampstandards for Rockland Road, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LUMCA INC. the contract (C-2014-20) to undertake this works, at the unit prices submitted, for the total amount of \$128,644.38 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Loan-by-law E-1303 and E-1403

Appropriation:
Project: 2 093 "Programme de remplacement de lampadaire sur Rockland "

Budget account: 22-300-00-714.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Fourniture et livraison de consoles lumineuses et bases de transition pour lampadaires (centre-ville)

RÉSOLUTION N° 14-06-06

Objet : Fourniture et livraison de consoles lumineuses et bases de transition pour lampadaires (centre-ville)

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 202 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et la livraison de luminaires, consoles et accessoires pour le centre-ville côté ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ÉCLAIRAGE QUATTRO INC. le contrat (C-2013-56) à cette fin, aux prix unitaires soumis au total de 141 315,77 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1303 et E-1403

Imputation :
Projet : 2 083 - Modification/remplacement des lampadaires au centre-ville pour accroître l'efficacité de l'éclairage

Compte budgétaire : 22-300-00-714.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-06-06

Subject : Supply and delivery of lighting consoles and bases transition for the street lights (downtown)

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$202,000 (taxes included) for the supply and delivery of lighting fixtures and accessories for the Town Center West side, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ÉCLAIRAGE QUATTRO INC. the contract (C-2013-56) to undertake this work, at the unit prices submitted, for a total of \$141,315.77 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Loan-by-law E-1303 et E-1403

Appropriation:
Project: 2 083 "Modification/remplacement des lampadaires au centre-ville pour accroître l'efficacité de l'éclairage"

Budget account: 22-300-00-714.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Achat de licences Office 2013

RÉSOLUTION N° 14-06-07

Objet : Achat de licences Office 2013

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 90 854,57 \$ (taxes incluses) en 2014 pour l'achat des licences Office 2013 pour la mise à niveau des logiciels de bureautique installés dans les équipements informatiques de la Ville comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et de modifier le Programme triennal d'immobilisations en conséquence;

D'accorder à COMPUGEN INC., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat de licences Office 2013, aux prix unitaires de sa soumission, soit au prix total de 90 654,57\$ (taxes incluses);

D'autoriser un emprunt de 90 854,57 \$ (taxes incluses) au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisations et de rembourser sur une période de cinq (5) ans.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet 1124 - Mise à niveau du logiciel de bureautique avec MS Office 2013

Poste budgétaire: 22-100-00-761

Contrats :90 854,57 \$
Crédit : 81 953,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-06-07

Subject : Purchase of Office 2013 licenses

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$90,854.57 (taxes included) for the acquisition of Office 2013 licenses for the upgrade of office automation software in the Town's computers which includes, as needed, all accessory costs and to modify the triennial capital expenditure Program accordingly;

To award to the lowest conforming tenderer COMPUGEN INC. the contract for the acquisition of Office 2013 licenses, with the unit prices submitted, for the total amount of \$90,654.57 (taxes included);

To authorize a loan of \$90,854.57 (taxes included) from the Working Capital Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) years period.

To charge this expenditure as follows:

Source :
Working Capital Funds

Appropriation :
Project 1124 "Mise à niveau du logiciel de bureautique avec MS Office 2013"

Budget account: 22-100-00-761

Contract : \$90,854.57
Credit : \$81,953.39.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Renouvellement du contrat pour travaux de plomberie dans divers édifices municipaux

RÉSOLUTION N° 14-06-08

Objet : Renouvellement du contrat pour travaux de plomberie dans divers édifices municipaux

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-06-08

Subject : Contract renewal for plumbing services for various municipal buildings

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense de 20 123 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014 pour les travaux de plomberie dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 20 123 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015 pour les travaux de plomberie dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à AV-TECH INC. le renouvellement du contrat (C-2013-38) aux prix unitaires soumis, ajustés selon l'IPC, jusqu'à concurrence de 40 245,43 \$ (taxes incluses), pour la période comprise entre le 1er juillet 2014 et le 30 juin 2015 avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la troisième et dernière période de douze (12) mois, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014 (20 123 \$)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015 : (20 123 \$)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation :
02-385-00-522 - Entretien et réparation – Bâtiments et terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Renouvellement du contrat pour travaux d'électricité dans divers édifices municipaux

RÉSOLUTION N° 14-06-09

Objet : Renouvellement du contrat pour travaux d'électricité dans divers édifices municipaux

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 28 499 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014 pour les travaux d'électricité dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$20,123 (taxes included) for the period between July 1, 2014 and December 31, 2014, to execute the contract for plumbing services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$20,123 (taxes included) for the period between January 1, 2015 and June 30, 2015, to execute the contract for plumbing services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal (C-2013-38) to AV-TECH INC. at the unit prices submitted, up to the amount of \$40,245.43 (taxes included), for the period between July 1, 2014 and June 30, 2015, with renewal option at the Town's discretion for the third twelve (12) month period, the whole in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014 (\$20,123)

Source:
Operating Budget 2015: (\$20,123)

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation:
02-385-00-522 « Entretien et réparation – Bâtiments et terrains ».

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-06-09

Subject : Contract renewal for electrical services for various municipal buildings

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$28,499 (taxes included) for the period between July 1, 2014 and December 31, 2014, to execute the contract for electrical services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 28 499 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015 pour les travaux d'électricité dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE le renouvellement du contrat (C-2013-37) aux prix unitaires soumis, ajustés selon l'IPC, jusqu'à concurrence de 56 996,63 \$ (taxes incluses), pour la période comprise entre le 1er juillet 2014 et le 30 juin 2015 avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la troisième et dernière période de douze (12) mois, le tout conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014 (28 499 \$)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015 (28 499 \$)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation : 02-385-00-522 - Entretien et réparation – Bâtiments et terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs dans la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 14-06-10

Objet : Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs dans la Ville de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 909 500 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI pour la reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs de la Ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie GROUPE HEXAGONE S.E.C., le contrat (C-2014-43) à cette fin, aux prix unitaires soumis d'un montant total de 826 855,94 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To authorize an expense for the amount of \$28,499 (taxes included) for the period between January 1, 2015 and June 30, 2015, to execute the contract for electrical services for various municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal (C-2013-37) to MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE at the unit prices submitted, up to the amount of \$56,966.63 (taxes included), for the period between July 1, 2014 and June 30, 2015, with renewal option at the Town's discretion for the third twelve (12) month period, the whole in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014 (\$28,499)

Source:
Operating Budget 2015 (\$28,499)

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner;

Appropriation: 02-385-00-522 - "Entretien et réparation – Bâtiments et terrains".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-06-10

Subject : Reconstruction, repair and resurfacing of various streets and sidewalks in the Town of Mount Royal

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$909,500 (taxes included) within the PTI for the reconstruction, repair and resurfacing of various streets and sidewalks, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming tenderer, GROUPE HEXAGONE S.E.C., the contract (C-2014-43) to undertake this work, with the unit prices submitted, for a total of \$826,855.94 taxes included in accordance with the tendering documents;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance: Règlement d'emprunt E-1403

Imputation:

Projet : 2 114 - Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 826 855,94 \$ (taxes incluses)
Crédits : 820 394,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan by-law E-1403

Appropriation:

Project: 2 114 " Reconstruction, réfection et resurfaçage de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents "

Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$826,855.94 (taxes included)
Credits: \$820,394.71.

CARRIED UNANIMOUSLY

**14. Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels -
Rénovations majeures au chalet de la piscine extérieure**

RÉSOLUTION N° 14-06-11

Objet : Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels - Rénovations majeures au chalet de la piscine extérieure

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice exclusif de plus 25 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels pour les rénovations majeures au chalet de la piscine extérieure;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels pour les rénovations majeures au chalet de la piscine extérieure;

De désigner Mmes Ava L. Couch et Isabel Tardif et M. Kevin Whitehall membres du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-06-11

Subject : Approval of a Bid Weighting and Evaluating System for Professional Services - Major Renovations to the Exterior Pool Chalet

WHEREAS under section 573.1.0.1.1 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c. C-19), where a contract for exclusive professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for professional services for major renovations to the exterior pool chalet;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for professional services for major renovations to the exterior pool chalet;

To appoint Mrs. Ava L. Couch, Mrs. Isabel Tardif and Mr. Kevin Whitehall as members of the selection committee responsible for evaluating the proposals for this contract.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Dérogation mineure et servitude pour l'immeuble situé au 55, avenue Jasper

RÉSOLUTION N° 14-06-12

Objet : Dérogation mineure et servitude pour l'immeuble situé au 55, avenue Jasper

ATTENDU QU'un permis de construction a été émis en 1958 pour la propriété au 55, avenue Jasper;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 55, avenue Jasper, soit le lot 1 683 287, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser la marge latérale gauche à 1,92 mètre (6.299 pieds), empiétant de 0.06 mètre (0.197 pied) et la marge latérale droite à 0,74 mètre (2.42 pieds), empiétant de 1.24 mètre (4.07 pieds) ;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera les marges de recul non conforme mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente;

ATTENDU QUE conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 9 mai 2014, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le propriétaire doit également signer une servitude pour un empiètement sur la ruelle (lot 1 683 277);

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter, conformément au règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge latérale gauche à 1,92 mètre (6.299 pieds) et la marge latérale droite à 0,74 mètre (2.42 pieds) du bâtiment situé au 55, avenue Jasper, et ce, conditionnellement à la signature d'une servitude concernant l'empiètement sur la ruelle (lot 1 683 277);

D'approuver la signature d'un acte de servitude entre la Ville et le propriétaire de cet immeuble concernant l'empiètement sur le lot 1 683 277;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cet acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-06-12

Subject : Minor Variance and servitude for the property located at 55 Jasper Avenue

WHEREAS a building permit was issued in 1958 for the construction of the property at 55 Jasper Avenue;

WHEREAS the owners of the immovable property located at 55 Jasper Avenue, being lot 1 683 287, have submitted an application for a minor variance to legalize the left side setback at 1,92 meters (6.299 feet), encroaching by 0.06 meters (0.197 feet) and the right side setback at 0,74 meters (2.42 feet), encroaching by 1.24 meters (4.07 feet) ;

WHEREAS the approval of this application would legalize the non-conforming side setbacks but could not apply to any future construction;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on May 9, 2014, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

WHEREAS the owner must also sign a servitude for an encroachment in the Town lane (lot 1 683 277);

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept, under Minor Variance By-law No. 1312, to legalize the left side setback at 1,92 meters (6.299 feet) and the right side setback at 0,74 meters (2.42 feet) of the building located at 55 Jasper Avenue, and this subject to the signing of a servitude with respect to an encroachment on the Town's laneway (lot 1 683 277);

To approve the signature of a servitude between the Town and the owners of the property with respect to an encroachment on lot 1 683 277;

To authorize the mayor or acting mayor and the Town Clerk to sign such a servitude.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-06-13

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, des procès-verbaux des réunions du 23 mai 2014 et du 6 juin 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 23 mai 2014:

Plan N°1 : 146, Dunrae pour « Rénovation et modification aux ouvertures de fenêtres et portes aux façades latérales et arrière »;

Plan N°2 : 140, Thornton pour « Remplacer et agrandir la galerie et garde-corps en bois et ajout d'une surface en pavé au sol »;

Plan N°3 : 405, Rockland pour « Re-soumission de l'agrandissement avec modification apportée et approbation des échantillons (brique et cèdre) »;

Plan N°4 : 124, Highfield pour « Terrasse en bois »;

Plan N°6 : 55, Devon pour « Terrasse en bois »;

Plan N°7 : 133, Kenaston pour « Soumission des plans finaux » Approuvé sous réserve de « soumettre les finitions pour l'approbation finale »;

Plan N°8 : 355, Dobie pour « Terrasse couverte (toiture sur colonnes) »;

Plan N°9 : 2224, Seneca pour « Pergola (structure en métal) » Approuvé sous réserve de « respecter les 2 mètres de marge de recul de toutes les lignes de propriété »;

Plan N°11 : 520, Mitchell pour « Solarium »;

Plan N°12 : 35, Lazard pour «Toiture vitrée en structure d'acier installée au dessus d'une galerie existante » Sous réserve : « C'est une partie du bâtiment qui est déjà très animée visuellement ; la couleur de la structure en métal devrait donc être taupe ou brun pour s'y fondre »;

Plan N°18 : 43, Balfour pour « Terrasse (8" au sol) en aluminium »;

RESOLUTION N° 14-06-13

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the May 23, 2014 and June 6, 2014 meetings of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 23, 2014:

Plan No.1: 146 Dunrae for " Renovation and modifications to window and door openings on the rear and side facades ";

Plan No.2: 140 Thornton for " Replacing and increasing size of the wooden balcony and railing and adding paving stones on grade";

Plan No.3: 405 Rockland for " Resubmission of the addition with modifications as requested and approval of samples (brick and cedar) ";

Plan No.4: 124 Highfield for " Wood deck ";

Plan No.6: 55 Devon for " Wood deck ";

Plan No.7: 133 Kenaston for " Submission of final plans "; Subject to: " Must submit finishes for final approval".

Plan No.8: 355 Dobie for " Covered porch – (Roof with columns) ";

Plan No.9: 2224 Seneca for " Pergola (metal structure) " Subject to: " Must respect 2m setback from all property lines ";

Plan No.11: 520 Mitchell for "Solarium";

Plan No.12: 35 Lazard for "Glass roofing on steel structure to be installed over an existing balcony"; Subject to: "already a visually busy area; so color of metal structure to be taupe or brown to blend in".

Plan No.18: 43 Balfour for " Aluminium terrace (8" above grade) ";

Plan N°19 : 430, Lazard pour « Re-soumission – Agrandissement d'un étage latéral et arrière – plans préliminaires »;

Plan N°20 : 2300, Lucerne pour « Modifications mineures aux élévations ouest et sud » .

Plan N° 21 : 720, Kenaston pour « Rampe pour accès handicapé dans la cour avant »;

Plan N°22 : 53, Morrison pour « Agrandissement arrière» - Sous réserve « Changer les finitions 3B pour 7A (à la bande de métal) au-dessus des ouvertures de portes et fenêtres »;

Plan N°24 : 236, Kindersley pour « Remise de jardin ».

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 6 juin 2014 :

Plan N°1 : 8650, Delmeade pour « Rénovations extérieures- ouvertures et finis extérieurs »;

Plan N°4 : 606, Chester pour « Terrasse en bois »;

Plan N°5 : 546, Chester pour « Changer le revêtement extérieur de brique à pierre (panneau de photos)- Plans préliminaires »; Sous réserve « d'ajouter une frise en bois au-dessous du soffite. Suggestion d'utiliser un matériau plus léger pour la section supérieure et d'élargir l'ouverture de la fenêtre du rez-de-chaussée (côté droit) si possible ».

Plan N°6 : 415, Dobie pour «Revêtement extérieur et nouvelles porte d'entrée et fenêtres »; « Suggérer de revenir aux modules de fenêtres précédents afin de respecter la conception du permis original; par exemple : la fenêtre du rez-de-chaussée: division en 3 panneaux au lieu de 4 (voir plans originaux). ».

Plan N°7 : 498, Kenaston pour « Modifications aux ouvertures »;

Plan N°8 : 50, Melbourne pour « Terrasse en bois »;

Plan N°10 : 948, Moncrieff pour « Re-soumission- modifications apportées selon les commentaires précédents pour l'agrandissement arrière et rénovation intérieure et extérieure. Ajout d'un nouveau revêtement métallique »;

Plan N°11 : 341, Morrisson pour «Terrasse en bois »; Sous réserve « un écran d'intimité visuel de 6,-0 est requis »;

Plan No.19: 430 Lazard for " Resubmission – 1-storey lateral and rear addition – preliminary plans";

Plan No.20: 2300 Lucerne for "Minor modifications to the west and south elevations;

Plan No.21: 720 Kenaston for " Wheelchair ramp in front yard ";

Plan No.22: 53 Morrison for " Rear addition " "Subject to: Change finishes 3B for 7A (to metal band) over the window and door openings";

Plan No.24: 236 Kindersley for " Cabana".

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 6, 2014:

Plan No.1: 8650 Delmeade for " Exterior renovations- Openings and exterior finishes ";

Plan No.4: 606 Chester for "Wood deck";

Plan No.5: 546 Chester for "Changing siding from brick to stone (panel with pictures) – preliminary plans"; Subject to: "adding a wood frieze beneath the soffit. Suggest lighter material on upper section and increasing the opening of ground floor window (right side) if possible. "

Plan No.6: 415 Dobie for " Exterior siding and new front door and windows "; "Suggest to return all window modules back to respect original permit design; example: ground floor window - 3 panels instead of dividing in 4 panels (see original plans) ";

Plan No.7: 498 Kenaston for "Modifications to openings";

Plan No.8: 50 Melbourne for " Wood deck";

Plan No.10: 948 Moncrieff for "Resubmission – Modifications following the previous comments for the rear extension and the interior and exterior renovation. Adding of a new metal siding";

Plan No.11: 614 Morrisson for " Wood deck "; Subject to: "A visual privacy screen is required, 6'-0" high";

Plan N°12 : 17, Pr. Normandy pour « Modifications aux ouvertures de fenêtres pour nouvelle porte patio et fenêtre »; Sous réserve de « grouper les deux portes patios en couvrant la colonne de briques entre deux de métal, telle que la finition des fenêtres». Il est suggéré également de copier le groupement des portes patios là où les deux nouvelles grandes fenêtres sont proposées, avec une seule allège »;

Plan N°13 : 330, Grenfell pour «Re-soumission avec modification apportée au plan pour les modifications à la façade principale- enlever le parement d'aluminium pour remplacer par le crépi »;

Plan N°14 : 2150, Athlone pour « 2 terrasses en bois »;

Plan N°15 : 964, Moncrieff pour «Rénovations extérieures- ajout d'éléments architecturaux et remplacer les garde-corps »; Sous réserve « les barreaux doivent être de 4" c/c »;

Plan N°16 : 156, Melbourne pour « Galerie en 'Trex' »;

Plan N°20 : 53, Morrison pour « Re-soumission-discussion sur les commentaires pour l'agrandissement arrière »; Sous réserve « la bande de stucco (sur l'agrandissement) et la fondation en crépi doivent être de la même couleur et d'une finition lisse »;

Plan N°22 : 591, Algonquin pour «Terrasse en pavé uni»; Sous réserve « les marges de recul arrière doivent être vérifiées avec un nouveau certificat de localisation. Un écran visuel de 6'-0" est requis sur la ligne mitoyenne »;

Plan N°23: 1605, Norway pour « Changement de revêtement : remplacer le déclin d'aluminium pour du déclin de bois »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 23 mai 2014:

Plan N°5 : 1600, Kenilworth pour « Rénovation générale du revêtement extérieur et changement du style architectural d'origine. Vérification du PIIA et son application à ce projet »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « le CCU estime que ce bâtiment a une grande valeur architecturale et les changements touchant un bâtiment ainsi classé (architecture qui correspond entre 75% et 100% aux critères du style architectural en question) doivent être minimales et se conformer rigoureusement aux critères du Plan d'Implantation et d'Intégration architecturales applicables à ce style d'architecture. La couleur de la maçonnerie et des matériaux doit être préservée» ;

Plan No.12: 17 Pr. Normandy for "Modifications to window openings for new patio door and window"; Subject to: "grouping the 2 patio doors by recovering brick column in between with metal as per the window finish ". Also suggest copying the patio door grouping where the 2 new large windows are being proposed, with one sill";

Plan No.13: 330 Grenfell for " Resubmission with modification to the plan to modify the front façade – remove the aluminium siding and replace with stucco";

Plan No.14: 2150 Athlone for " 2 wooden decks";

Plan No. 15: 964 Moncrieff for "Exterior renovations – adding architectural components and replacing the railings "; Subject to : "spindles to be 4" c/c";

Plan No.16: 156 Melbourne for " 'Trex' veranda ";

Plan No.20: 53 Morrison for "Resubmission – discussion regarding the comments for the rear extension"; Subject to: "Upper stucco band (on addition) and foundation parging to have same color and smooth finish";

Plan No.22: 591 Algonquin for "Paved terrace"; Subject to: "Rear setback to be verified with a new certificate of location. A 6'-0" visual screen is required at the mitoyen line";

Plan No.23: 1605 Norway for " Changing the siding: replace the aluminium siding with a wooden siding ";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on May 23, 2014:

Plan No.5: 1600 Kenilworth for "Entire renovation of the exterior finishes and change to the original architectural style's. Verification of the PIIA and its application to this project "; REFUSED for the following reasons: " CCU has classified this building as having a high architectural value and changes to a building with high architectural value (architecture that corresponds between 75% and 100% to the criteria for the architectural style in question) shall be kept to a minimum and comply rigorously with the site planning and integration criteria applicable to this architectural style. This home should be restored to its Prairie style , and preserve all architectural elements relative to its style. Color of masonry and materials to be preserved";

Plan N°16 : 964, Moncrieff pour « Ajout d'éléments architecturaux et remplacement des garde-corps»; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Ajouter ces détails supplémentaires c'est poursuivre dans la mauvaise direction architecturale déjà éloignée du style original. Le colombage de bois existant doit rester tel quel. Simplifier le garde-corps avec des barreaux droits et conserver les panneaux au-dessus des fenêtres dans leur couleur actuelle foncée, pas acajou ».

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion séance tenue le 6 Juin 2014:

Plan N°2 : 258, Kenaston pour « Toiture blanche déjà installée »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Une toiture blanche sur toit en pente n'est pas approuvée. Possibilité de resoumettre avec une couleur différente (tons de gris disponibles). Re-soumettre d'autres couleurs (plus foncées) pour révision ».

Plan N°3 : 441, Mitchell pour «Modifications apportées aux plans approuvés- travaux déjà complétés »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « les finitions en stucco sur les lucarnes ne sont pas approuvées. Le dessin original (avec approbation des insertions de revêtement et de panneaux) était plus approprié au style de la maison».

Plan N°9 : 560, Walpole pour « Modification au permis émis pour modification à la façade avant-revêtement extérieur – Colombage de bois non installé dans le pignon tel qu'approuvé »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: «Maison donnée en exemple ne présente pas les mêmes conditions architecturales »;

Plan N°17 : 1600, Kenilworth pour «Re-soumission - Modifications apportées aux plans-pierre et insertions de matériaux légers - rénovation générale du revêtement extérieur et changement du style architectural d'origine Vérification du PIIA et son application à ce projet»; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus »;

Plan No.16: 964 Moncrieff for "Adding architectural elements and replacing the railings "; REFUSED for the following reasons: "Adding these additional details is continuing in a wrong architectural direction that is already away from the original design. The present wood timbering to remain as is. Simplify the railing with straight spindles and keep panels over the windows in the dark existing color, not mahogany".

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 6, 2014:

Plan No.2: 258 Kenaston for «White roof already installed»; REFUSED for the following reasons: "White roof on a sloped roof is not approved. Possibility of resubmitting with a different color solution (grey tones are available). Resubmit other solutions (darker colors) for review. "

Plan No.3: 441 Mitchell for "Modifications to approved plans – work already done"; REFUSED for the following reasons: "Stucco finishes on the dormers are not approved. The original design (with approved siding and panel inserts) was more appropriate for the style of home. "

Plan No.9: 560 Walpole for " Modification to issued permit to modify the front façade – Exterior siding – Wooden timbering not installed in the gable as approved "; REFUSED for the following reasons: "The example house is not made up of the same architectural conditions".

Plan No.17: 1600 Kenilworth for " Resubmission – Modifications to the plans – stone and light materials inserts - full renovation of the exterior siding and changes to the original architectural style – Verification of the PIIA and its application to this project "; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments";

Plan N°18 : 440-446 Morrison pour « Re-soumission des plans pour la nouvelle maison jumelée; Nouveaux plans préliminaires – nouvelle proposition Approbation du plan de réutilisation du sol - Nouvelle maison jumelée avec le 440, Morrison; Demande de démolition déjà accordée; Convertir 2 maisons détachées en un semi-détaché »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le dossier est difficile et l'est depuis le début. Marier une maison existante avec une nouvelle maison en deux semi-détachés a créé des difficultés par rapport à la taille et à son intégration. Malgré les progrès et de nombreuses modifications apportées au projet afin de répondre aux observations formulées par le CCU, les membres ne peuvent pas recommander pour approbation un projet qui apparaît encore comme une grande maison et non pas comme une maison semi-détachée. Confirmation requise en ce qui concerne les zones non protégées% (cour renfoncée en extérieur) suivant le CNB. Doit également montrer les détails de construction nécessaires pour l'écran visuel sur la ligne mitoyenne »;

**Vote contre: le conseiller Louis Dumont.
ADOPTÉ PAR MAJORITÉ**

Plan No.18: 440-446 Morrison for " Submission of plans for the new semi-detached house; Preliminary new plans - new proposal Approval of the soil re-use plans - New twinned with the 440, Morrison house; Demolition application already granted; Convert 2 detached houses into semi-detached"; REFUSED for the following reasons: " The file is difficult and has been from the start. Marrying an existing home with a new home as two semi-detached has created challenges with respect to size and its integration. Despite the progress and many changes made to the project in order to meet the comments made by the CCU, the members still feel that they cannot recommend for approval as it reads as one large home and not as a semi-detached home. Confirmation required regarding the unprotected % areas (in exterior recessed court) as per NBC. Must also show construction details required for visual screen on the mitoyen line";

**Votes against : Councillor Louis Dumont.
CARRIED BY MAJORITY**

17. Plan d'action 2014 - à l'égard des personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 14-06-14

Objet : Plan d'action 2014 - à l'égard des personnes handicapées

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal fait partie des organismes publics qui doivent élaborer un Plan d'Action à chaque année;

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal, par les gestes et actions déjà accomplis, démontre la nécessité d'intégrer tous les résidents ayant un handicap dans la communauté;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'approuver le Plan d'Action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2014;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur;

De transmettre copie des documents à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-06-14

Subject : 2014 Action Plan - Concerning handicapped persons

WHEREAS The Town of Mount Royal falls under the group of public service organizations that is required to submit an Action plan on a yearly basis;

WHEREAS the Town of Mount Royal, by the measures and actions already taken, has shown the importance of integrating all residents with a handicap into the community;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To approve the Action Plan concerning handicapped persons for 2014;

To authorize the Town Manager or the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, all documents required to bring the Action Plan in to force;

To Transmit copy of documents to the Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

CARRIED UNANIMOUSLY

18. **Adoption du second Projet de règlement no 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal**

RÉSOLUTION N° 14-06-15

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1310-172 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux coefficients d'emprise au sol et aux coefficients d'occupation du sol pour les terrains non adjacents au bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-06-15

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1310-172 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1310-172 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to coverage ratios and floor area ratios for lots not contiguous to the principal building.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. **Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération**

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le conseiller Joseph Daoura fait rapport des décisions prises lors de la dernière séance du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Councillor Joseph Daoura reported decisions taken at the Agglomeration's Council meeting.

20. **Orientations du conseil au conseil d'agglomération**

RÉSOLUTION N° 14-06-16

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-06-16

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the June 19, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2014 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the June 19, 2014 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

22. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 35 et 12 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 10.

23. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-06-17

RESOLUTION NO. 14-06-17

Objet : Levée de la séance

Subject: Closing of Meeting

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

De lever la séance à 21 h 10.

To close meeting at 21:10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire,

Le greffier,

(s) Philippe Roy

(s) Alexandre Verdy

Philippe Roy

Alexandre Verdy